



PERMIS POUR PISCINE



P.10

SERVICE INCENDIE VISITES RÉSIDENTIELLES

P.11

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIENNE-COMPTABLE

P.13

VIDANGES DE FOSSES 2024

P.14

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	5
Informations sur les services	9
Comité du dév. durable	15
Histoire et patrimoine	16
Loisirs et culture	17
Bibliothèque	18
Vie communautaire	20
Calendrier de mai	24

CAMPS DE JOUR ESTIVAUX

Page 17 et 21



VIGNETTES DESCENTE BATEAU

Page 11



COLLECTE DE GROS REBUTS

Page 12

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450 385-4827

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 40 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 40 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi: 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@villest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 722-2233
Courriel: st-pie@villest-pie.ca
Site internet: www.villest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc
1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

À l'ensemble des électrices et électeurs de la Ville de Saint-Pie

Avis est, par la présente, donné par madame Annick Lafontaine, greffière, le 4 avril 2024, que la Commission de la représentation électorale a confirmé que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division de son territoire en 6 districts électoraux. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique.

AVIS est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée à madame Annick Lafontaine, greffière, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec), J0H 1W0.

AVIS est, de plus, donné que, conformément à l'article 40.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), la greffière doit informer la Commission de la représentation électorale que la municipalité a reçu, dans le délai fixé, un nombre d'oppositions égal ou supérieur à cent (100) électrices et électeurs (article 18). Dans ce cas, elle doit suivre la procédure de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux prévue à la section III de la Loi.

Les districts électoraux se délimitent comme suit, et le nombre d'électeurs compris dans chaque district est indiqué entre parenthèses.

District électoral numéro 1 (612 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Yamaska et de la limite municipale nord, cette limite municipale, la ligne arrière du rang du Bas-de-la-Rivière (côté nord-est), la limite municipale de l'ancienne ville de Saint-Pie, la rivière Noire, la voie ferrée Central Maine & Québec, la limite municipale sud et ouest, la rivière Noire et la rivière Yamaska jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 2 (756 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du chemin de Saint-Dominique, ce chemin, la route 235, le Petit rang Saint-François et son prolongement, la rivière Noire, le 3e rang de Milton, la limite municipale est et sud, la voie ferrée Central Maine & Québec, la rivière Noire, la route 235, le prolongement de la ligne arrière du rang des Grandes-Allonges

(côté nord-est), cette ligne arrière et son prolongement, la limite nord-est de la propriété sise au 450 chemin de Saint-Dominique et son prolongement, le prolongement de la limite municipale de l'ancienne ville de Saint-Pie (parallèle à la limite nord-ouest de la propriété sise au 855 rang des Grandes-Allonges), cette ancienne limite en direction sud-ouest, la voie ferrée Central Maine & Québec, la limite municipale nord-ouest de l'ancienne ville de Saint-Pie, la ligne arrière du rang du Bas-de-la-Rivière (côté nord-est) et la limite municipale nord et nord-est jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3 (792 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre du chemin de Saint-Dominique et de la limite municipale au nord-est, cette limite municipale, le 3e rang de Milton, la rivière Noire, le prolongement du Petit rang Saint-François, ce rang, la route 235 et le chemin de Saint-Dominique jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 4 (775 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue du Parc et de l'avenue Saint-François, la ligne arrière de cette avenue (côté sud-est), le prolongement de l'avenue Saint-François, la rivière Noire, la limite municipale nord-ouest de l'ancienne ville de Saint-Pie, la voie ferrée Central Maine & Québec, la limite municipale de l'ancienne ville de Saint-Pie, le prolongement de la rue du Parc et cette rue jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 (810 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de l'avenue Saint-François et de la rue du Parc, cette rue et son prolongement, la limite municipale de l'ancienne ville de Saint-Pie et son prolongement (parallèle à la limite nord-ouest de la propriété sise au 855 rang des Grandes-Allonges), le prolongement de la limite nord-est de la propriété sise au 450 chemin de Saint-Dominique, cette limite, le prolongement de la ligne arrière du rang des Grandes-Allonges (côté nord-est), cette ligne arrière et son prolongement, la route 235, la rue Chaput et la ligne arrière de l'avenue Saint-François (côté sud-est) jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 6 (842 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Chaput et de la route 235, cette route, la rivière Noire, le prolongement de l'avenue Saint-François, la ligne arrière de cette avenue (côté sud-est) et la rue Chaput jusqu'au point de départ.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 4 avril 2024

Annick Lafontaine, greffière



AVIS PUBLICS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MAI 2024 SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 77-101 ET 78-10 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 77-101 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée* ».

- Projet de règlement numéro 78-10 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de lotissement concernant la largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et le diamètre minimal d'un cercle de virage* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 7 mai 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

Comme son titre l'indique, le projet de règlement numéro 77-101 a pour objet d'autoriser, dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée. Plus précisément, les zones concernées sont les zones numéros 101-P, 102-P, 103-P, 104-P, 105-P, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 126, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 201-P, 202, 203, 204 et 205. La délimitation des zones est illustrée sur le plan ci-joint. Le plan de zonage peut également être consulté à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 78-10 a pour objet de diminuer de 14 mètres à 12 mètres la norme de largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et de réduire de 33 mètres à 28 mètres la norme de diamètre minimal d'un cercle de virage aménagé à l'extrémité d'une rue sans issue. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 avril 2024 par Annick Lafontaine, greffière

**AVIS**

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du
2 avril 2024 à 19 h.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2023

Présentation du rapport par le vérificateur par visioconférence. Conformément à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que préparé par la firme FBL s.e.n.c.r.l.

CONGRÈS 2024 - AUTORISATION

Le conseil autorise l'inscription de la préventionniste pour le congrès de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec au montant de 431.16 \$, taxes incluses et le remboursement de tous les frais afférents.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024

Le conseil accepte la première révision budgétaire du budget 2024 du 4 mars 2024 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 3 654 \$.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – LOI 25 CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – OCTROI DU MANDAT

Octroi du mandat à la compagnie Activis pour la mise en place d'un bandeau sur le site internet de la Ville de Saint-Pie afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi 25 protégeant la vie privée des québécois pour un montant de 825 \$, plus taxes et un montant annuel de 170 \$, plus taxes.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1348, RANG DE LA RIVIÈRE NORD

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine hors terre en cour avant latérale.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 295, BOULEVARD DANIEL-JOHNSON

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour permettre l'agrandissement du bâtiment existant à ± 3.56 mètres de la ligne arrière au lieu de la norme de 6 mètres, mais n'accorde pas la demande de dérogation à ± 3.7 mètres de la ligne latérale droite au lieu de la norme prescrite de 6 mètres.

Le conseiller Pierre Blais se retire pour ce point.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 135, RUE RENAUD

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage détaché dont la hauteur des

murs serait à ± 3.7 mètres au lieu de la norme prescrite de 3 mètres, mais n'accorde pas la demande de dérogation mineure pour la superficie de 74 m.c. au lieu de la norme prescrite de 60 m.c.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR LE 147, RUE SAINT-PIERRE

Le conseil accorde la demande de modification au règlement de zonage pour permettre l'aménagement d'une salle de montre en gymnase ouvert au public au 147, rue Saint-Pierre.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 78-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ SUR LA LIGNE EXTÉRIEURE D'UNE COURBE ET LE DIAMÈTRE MINIMAL D'UN CERCLE DE VIRAGE

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 78-10 sera présenté pour adoption, l'objet de ce règlement étant de diminuer de 14 mètres à 12 mètres la norme de largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et de réduire de 33 mètres à 28 mètres la norme de diamètre minimal d'un cercle de virage aménagés à l'extrémité d'une rue sans issue.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 78-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ SUR LA LIGNE EXTÉRIEURE D'UNE COURBE ET LE DIAMÈTRE MINIMAL D'UN CERCLE DE VIRAGE

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 78-10 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 7 mai 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER, DANS LES ZONES COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE AU SOUS-SOL D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 77-101 sera présenté pour adoption, l'objet de ce règlement étant d'autoriser, dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER, DANS LES ZONES COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE AU SOUS-SOL D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-101 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 7 mai 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.



ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le conseil adopte le règlement numéro 268-2024 dont l'objet est de désigner trois conseillers et conseillères comme membres du comité de démolition au lieu du conseil complet et de mettre à jour les dispositions s'y référant.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 281 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 281 dont l'objet vise à mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité.

COMITÉ DE DÉMOLITION – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres du comité de démolition : Luc Darsigny, président, Sylvie Guévin, Geneviève Hébert, Mario St-Pierre, membre suppléant, Sophie Boilard, secrétaire.

TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DANS LES PARCS ET TERRAINS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour les travaux d'embellissement dans les parcs et terrains municipaux à la compagnie Serres Bousquet enr. pour un montant de 1 218.74 \$, incluant les taxes.

FAUCHAGE DES PANNEAUX ET GLISSIÈRES – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le fauchage des panneaux et des glissières à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 50.61 \$, incluant les taxes.

FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN ET AUTRES ENDROITS – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le fauchage des levées de chemin et autres endroits à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 81.63 \$, incluant les taxes.

FAUCHAGE DES BRETelles DU PONT – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le fauchage des bretelles du pont à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif forfaitaire de 3 334.28 \$, incluant les taxes.

NETTOYAGE DES PUISARDS – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le nettoyage des puisards à la compagnie Le Groupe ADE inc. pour un tarif horaire de 315 \$, plus taxes.

DÉBROUSSAILLAGE – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le débroussaillage à la compagnie André Paris inc., pour un tarif horaire de 170 \$, plus taxes.

TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – OCTROI DU CONTRAT

Octroi du contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, pour les montants suivants : 590 \$, plus taxes du kilomètre pour une ligne centrale double continue, 499 \$, plus taxes du kilomètre pour une ligne centrale simple en alternance entre espacée et continue, 230 \$, plus taxes du kilomètre pour une ligne

centrale espacée, 340 \$, plus taxes du kilomètre pour une ligne blanche, 340 \$, plus taxes du kilomètre pour une ligne centrale simple continue.

INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – AUTORISER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Le conseil autorise l'appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour l'année 2024.

AUTORISATION DE PASSAGE SUR UN TERRAIN DE LA VILLE – SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil autorise l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied ou en véhicule de toute nature sur une partie du lot 4 302 041 d'une largeur de 19,5 mètres par une profondeur de 76,17 mètres en faveur du lot 5 907 684 appartenant à Robert Choquette et Carole Latour et autorise la greffière à signer tout document en lien avec ce dossier.

FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF D'INFRASTRUCTURE CANADA – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS DE REVOIR LEUR DÉCISION

Le conseil demande au ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités de revoir leur décision de ne pas accorder l'aide financière à la Ville de Saint-Pie pour son projet « d'Élargissement du rang Bas-de-la-Rivière et construction de bandes cyclables, entre la rue de la Présentation et la route Michon dans la Ville de Saint-Pie ».

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – APPROBATION

Le conseil a pris connaissance et approuve la mise à jour de la Politique pour le développement des collections pour la bibliothèque.

SERVICE DES LOISIRS – ACHAT D'UNE BALANÇOIRE – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DU SURPLUS

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à l'achat d'une balançoire durable en métal du fournisseur québécois Go-Élan au montant de 4 732.60 \$, plus taxes, conformément à la soumission du 19 mars 2024, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

SERVICE DES LOISIRS – ACHAT D'UN CONGÉLATEUR VERTICAL – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DU SURPLUS

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à l'achat d'un congélateur vertical de 14 pieds cubes, 30 pouces au montant de 849.99 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté Centre sportif.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE » DE L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION DE LA MONTÉRÉGIE (IRCM) – LES HÉROS DE L'APPRENTISSAGE – SIGNATURE – AUTORISATION

Le conseil autorise le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Persévérance scolaire et réussite éducative » offert par l'Instance régionale de concertation de la Montérégie et autorise madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre,



directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Les héros de l'apprentissage », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS - PROCLAMATION

Le conseil proclame la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE - PROCLAMATION

Le conseil proclame la semaine du 6 au 12 mai 2024 *Semaine nationale de la santé mentale*. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

SSI – ACHAT DE RADIOS MOBILES ET PORTATIFS – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DU SURPLUS

Le conseil autorise le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de six radios mobiles et portatifs auprès de la compagnie CLR Communication Plus au montant de 4 610 \$ plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

SSI – DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de monsieur Antoine Jobin à titre de premier répondant/pompier et lui souhaite le meilleur pour ses projets futurs.

SSI – EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de monsieur Maxime Labonté à titre de pompier et premier répondant au poste de lieutenant selon la politique salariale en vigueur.

SSI – FORMATION SUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES – AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le conseil autorise la formation sur les véhicules électriques offerte par l'IPIQ pour un montant de 928 \$, plus taxes, ainsi que le paiement des frais afférents.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 332 758.37 \$, remboursements d'emprunts déboursés 8 861 \$, salaires : 150 103.46 \$.

RÉSULTATS D'EXERCICE 2023 – APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE EN SURPLUS RÉSERVÉS

Le conseil autorise l'affectation du surplus libre au profit des postes comptables des surplus réservés mentionnés et de combler le surplus libre à même les postes comptables déficitaires de l'exercice 2023. Le surplus de l'année 2023 est de 179 239.32 \$ et le surplus affecté est de 294 910.39 \$, un montant de 115 671.07 \$ supplémentaire est affecté et la directrice générale et trésorière est autorisée à procéder suivant les normes comptables pour donner suite à la présente résolution.

APPROPRIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ RCCI AU BUDGET D'OPÉRATION 2024

Le conseil autorise l'affectation du surplus accumulé affecté RCCI au

budget d'opération 2024 pour un montant de 4 591.98 \$.

SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURATION 2024

Le conseil autorise le paiement au ministre des *Finances* du Québec des deux versements de 616 354 \$ et de 616 353 \$, selon les dates d'échéance prescrites, représentant la part de la Ville de Saint-Pie pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 257 – ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE

La Ville de Saint-Pie informe le ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* que le pouvoir d'emprunt du règlement 257 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. La Ville de Saint-Pie demande au ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné au document annexé.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 108 – REFINANCEMENT POUR UN MONTANT DE 47 325 \$

La Ville de Saint Pie refinance son règlement d'emprunt numéro 108 de gré à gré avec Desjardins Entreprises Richelieu-Yamaska pour un montant de 47 325 \$ à un taux d'intérêt de 6,05 % pour un terme de cinq (5) ans et le conseil autorise le maire et la directrice générale et trésorière à signer les documents en lien avec ce refinancement.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – REFINANCEMENT – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE GRÉ À GRÉ AU MONTANT DE 47 325 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 AVRIL 2024

Le règlement d'emprunt numéro 108 est financé par un emprunt de gré à gré, conformément à ce qui suit : l'emprunt sera réalisé le 10 avril 2024, les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année, Desjardins Entreprises Richelieu-Yamaska procédera au transfert de fonds, les documents concernant le refinancement du règlement numéro 108 seront signés par le maire et la directrice générale et trésorière.

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles, afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et que cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

CONSIDÉRANT que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

CONSIDÉRANT que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

En conséquence, il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement.



APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS – RÈGLEMENT MRC-940 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND MRC-773-1

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a adopté le projet de règlement MRC-940, modifiant son schéma d'aménagement afin d'agrandir son affectation industrielle régionale d'une superficie de 114,09 ha, à même son affectation rurale et urbaine;

CONSIDÉRANT l'ajout de l'article 2.2.1 à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), lequel précise les finalités de l'aménagement du territoire, soit que la planification territoriale des MRC doit assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer;

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, il est nécessaire de promouvoir des pratiques de développement qui préservent les ressources naturelles, réduisent les émissions de carbone et favorisent la durabilité à long terme, ce que l'étalement urbain n'encourage aucunement;

CONSIDÉRANT que cette orientation impose aux MRC périmétropolitaines, notamment à la MRC des Maskoutains, un fardeau inéquitable en regard des autres MRC, dont la MRC de Drummond;

En conséquence, il est résolu :

D'APPUYER la MRC des Maskoutains et D'INVITER la MRC de Drummond à privilégier la consolidation et le redéveloppement des secteurs industriels existants sur son territoire;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales

- d'exiger que la planification territoriale des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités priorise la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des principaux pôles de services et d'équipements du Québec;
- de revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire afin d'exiger que la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant soient priorisées dans les principaux pôles de services et d'équipements de l'ensemble des MRC du Québec;

APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La Ville de Saint-Pie appuie la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans ses demandes concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui

comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

- que le gouvernement conclut dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

DOCUMENT DÉPOSÉ

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mars 2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 33.

PÉRIODES DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 AVRIL 2024

Un citoyen demande si la phase 2 des travaux d'infrastructures sur le rang du Bas-de-la-Rivière sera réalisée cette année : Les travaux de la phase 2 sont reportés à l'année prochaine.

Un citoyen demande la position du conseil concernant l'installation possible d'éoliennes sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et dépose au conseil un projet de règlement concernant la production d'énergie renouvelable, qui a également été déposé à la MRC des Maskoutains : Ce sujet demande une réflexion et le conseil n'est pas en mesure d'émettre son opinion pour le moment.

Un citoyen ayant signé une pétition dans le rang de la Rivière Sud pour une diminution de la vitesse sur une partie de ce rang demande au conseil de réviser sa décision de garder la limite de vitesse telle quelle : Le conseil réitère sa décision de ne pas diminuer la limite de vitesse dans le rang de la Rivière Sud.

Un citoyen émet un commentaire concernant l'entretien des parcs durant la saison hivernale, plus particulièrement sur les poubelles.

Un citoyen demande au conseil de réglementer la plantation d'arbres en dessous des fils électriques afin d'éviter des bris et des coupures de courant causés par les branches d'arbres.



INFO FLASH

- Le stationnement de nuit dans les rues est maintenant **autorisé**.
- Les toiles et la structure des abris d'auto temporaires doivent être complètement démantelés **au plus tard le 30 avril** prochain.
- Les bureaux municipaux seront fermés **lundi, le 20 mai** prochain en raison de la **Fête des Patriotes**.
- **Ventes de garage** : informations à venir le mois prochain.
- La route Michon sera **ouverte au début de mois de mai** selon les conditions météorologiques.

FIERTÉ DE SAINT-PIE

Une fois de plus, **Félix Pigeon** fait jaser de lui en remportant avec ses coéquipiers, la médaille de bronze au Championnat du monde de patinage de vitesse courte piste. Rappelons-nous qu'il porte maintenant les couleurs de la Pologne. La médaille a été remportée au Championnat disputé au Pays-Bas et l'équipe arrive tout juste derrière la Chine et la Corée du Sud.

Un autre bel accomplissement pour Félix!

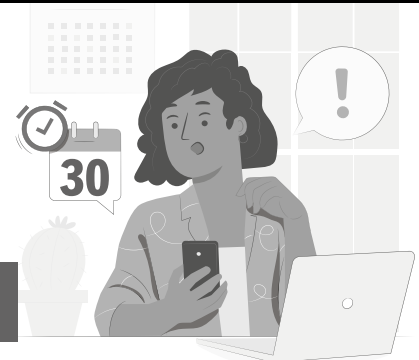


Photo gracieuseté de Le Courrier

3^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer avant la date d'échéance. De plus, nous vous précisons que ces dates sont incluses. Vous devez payer **maximum la date du versement**, sinon des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront dès la première journée de retard.

Si c'est votre institution financière qui paie vos taxes municipales, assurez-vous de lui faire parvenir votre compte de taxes.



Le 3^e versement doit être payé au plus tard le **30 MAI PROCHAIN**

SERVICE DE SUPPRESSION DE BOITES AUX LETTRES

Vous ne vous servez plus de votre boîte aux lettres? Améliorons la sécurité routière! La Ville de Saint-Pie procédera au retrait de votre boîte aux lettres si vous le désirez!

Depuis quelques années nous remarquons que plusieurs boîtes aux lettres en bordure de la route ne sont plus utilisées. Afin d'améliorer la sécurité routière et de faciliter le déneigement, la Ville de Saint-Pie offre à ceux qui le désirent, le retrait de votre boîte aux lettres, ainsi que la restauration de l'accotement. Il suffit de remplir le formulaire papier ou de fournir les informations par courriel à st-pie@viljest-pie.ca afin que votre boîte aux lettres soit retirée de l'accotement.

Toutes vos demandes sont prises en note et seront effectuées au cours de l'été!

GRATUITEMENT!



FORMULAIRE

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0 ou par courriel au st-pie@viljest-pie.ca

Nom : _____

Adresse : _____

- Oui, je veux faire retirer mon installation de boîte aux lettres**
- Je veux garder les pièces qui seront retirées**
- La Ville peut se départir des pièces retirées**

Signature : _____



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS?

Dans le cadre de l'administration des différents règlements sous la responsabilité du Service de l'urbanisme, des permis et certificats d'autorisation sont requis avant de réaliser certaines interventions. Ainsi, quiconque veut réaliser l'une ou l'autre des interventions suivantes doit soumettre une demande et obtenir au préalable, un permis ou un certificat d'autorisation à cet effet émis par l'inspectrice en bâtiment avant de réaliser l'intervention.

- Projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal, comme une habitation, ou d'un bâtiment accessoire : cabanon, garage, remise agricole, ouvrage d'entreposage des fumiers, silo.
- Travaux de réparation ou de rénovation d'une construction.
- Travaux visant à remplacer le revêtement du toit.
- Démolition ou déplacement d'une construction.
- Construction ou installation d'une piscine (hors terre, creusée, gonflable, amovible).
- Construction ou modification des installations de traitement des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration).
- Forage d'un puits d'alimentation en eau potable.
- Aménagement d'un nouvel accès (entrée) à un terrain ou modification d'un accès existant, pour les propriétés en milieu rural.
- Fermeture de fossés, en milieu rural.
- Construction, installation ou modification d'une enseigne.
- Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain.
- Abattage d'arbres (dans certaines zones seulement).
- Réalisation de travaux sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau.
- Opération cadastrale.

Cependant, il n'est pas obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour des travaux de réparations mineures lorsqu'il s'agit de remplacer certains éléments détériorés par des éléments identiques, de même nature ou équivalents, lorsque ces travaux n'ont pas pour effet de modifier la superficie d'implantation ou le volume de la construction ou d'en changer substantiellement l'aspect extérieur, par exemple :

- o installer des gouttières;
- o réparer le soffite;
- o refaire une galerie, suivant les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);
- o réparer les garde-corps;
- o apposer le crépi sur une fondation;
- o réparer les fissures dans une fondation;
- o refaire les joints de briques;
- o installer ou réparer un drain français;
- o changer les briques abîmées (sans remplacer la majorité des briques sur un mur);
- o réparer une cheminée;
- o remplacer un revêtement de plancher par un matériau du même type.

Pour obtenir un permis, vous pouvez remplir une demande en ligne sur le site internet de la ville sous l'onglet **FORMULAIRES EN LIGNE** et l'inspectrice municipale la recevra directement.

INSTALLER SA PISCINE SANS FAIRE DE VAGUES

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs songent à faire l'achat d'une piscine. Il est important de savoir que la réglementation municipale prévoit des normes à respecter concernant la sécurité et l'implantation d'une piscine. Vous pouvez consulter ces normes sur le site internet de la Ville au www.villest-pie.ca ou vous renseigner auprès de notre inspectrice municipale au **450 772-2488, poste 223**.

SÉCURITÉ

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Néanmoins, une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant.
- b) Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte.
- c) À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte.

UNE ENCEINTE DOIT :

- a) Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre.
- b) Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre.
- c) Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

LOCALISATION

Toute piscine, y compris une piscine installée de manière saisonnière (ex. piscine gonflable), doit être située dans la cour latérale ou arrière de l'habitation (la piscine ne doit pas excéder la façade de la maison). Une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée entre la paroi de la piscine et toute ligne de propriété ainsi que tout bâtiment (principal ou accessoire).

Une plateforme donnant accès à la piscine doit être située à au moins 2 mètres de toute ligne de propriété.

Pour terminer, il est important de savoir que l'installation d'une piscine requiert l'émission d'un permis par la municipalité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'inspectrice municipale.

**PERMIS OBLIGATOIRE
POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

25\$

Que ce soit une piscine fixe, gonflable ou amovible, la réglementation est la même. Pour les piscines gonflables ou amovibles, le permis est valide tant que vous remettez votre piscine au même emplacement l'année suivante.



STATIONNEMENT DE REMORQUES À LA DESCENTE DE BATEAU

**LES VIGNETTES SONT EN VENTE
DÈS MAINTENANT!**

L'application du règlement 259 se fait dès le 1^{er} mai de chaque année, jusqu'à la fermeture de la descente de bateau :

STATIONNEMENT PAYANT

- Tous les véhicules avec remorque voulant avoir accès au stationnement de la descente de bateau doivent utiliser une vignette de stationnement annuelle valide ou une vignette journalière valide.

VIGNETTE DE STATIONNEMENT ANNUELLE :

- La vignette annuelle est valide du 1^{er} mai au 31 octobre.
- Résidents de la Ville de Saint-Pie : gratuite
- Non-résidents : 150 \$ plus taxes
- Le certificat d'immatriculation de la remorque livré par la SAAQ devra être présenté au moment de l'achat de la vignette, ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents.
- Point de vente : hôtel de ville durant les heures d'ouverture ou par la poste en remplissant le formulaire disponible au www.villest-pie.ca. Paiement par débit, argent comptant ou chèque.
- La vignette annuelle devra être placée bien à la vue et collée sur la remorque.

VIGNETTE DE STATIONNEMENT JOURNALIÈRE :

- Valide pour une journée seulement
- Résidents de la ville de Saint-Pie : gratuit*
- Non-résidents : 30 \$ plus taxes
- Pour l'année 2024, les vignettes journalières pourront être procurées aux endroits suivants autorisés par la Ville de Saint-Pie. Les modalités de paiement sont à la discrétion des commerces :

- Hôtel de ville situé au 77, rue Saint-Pierre
- Dépanneur Marché Soleil Chanceux situé au 129, rue Notre-Dame
- Marchés Traditions situé au 131-A, avenue Sainte-Cécile

*Un résident faisant l'achat d'une vignette journalière ailleurs qu'à l'hôtel de ville devra déboursier des frais de 30 \$ plus taxes, puis se faire rembourser la totalité à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture après vérification des documents suivants : vignette journalière achetée, # d'immatriculation, preuve de résidence et preuve d'achat.

REMBOURSEMENT :

- Les vignettes de stationnement ne peuvent être remboursées.

NON-TRANSFÉRABILITÉ :

- La personne titulaire d'une vignette de stationnement ne peut transférer sa vignette autocollante à quiconque. S'il survient un changement de remorque ou de véhicule, il est de la responsabilité du détenteur d'aviser les autorités municipales pour obtenir une autre vignette.

AMENDE

- Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement numéro 259 commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de 200 \$, et ce, autant dans le cas d'une personne physique que d'une personne morale. Chaque jour pendant lequel une contravention au présent règlement dure ou subsiste, constitue une infraction distincte et séparée.

VISITES RÉSIDENTIELLES 2024

Le Service de sécurité incendie procédera à la vérification des avertisseurs de fumée dans une partie des foyers de Saint-Pie conformément aux schémas de couverture de risque. Les visites seront complétées du mois de **mai jusqu'au mois de décembre 2024 et ce entre 10h et 20h** selon la disponibilité des pompiers. Lors des visites, il sera également nécessaire de vérifier le dégagement de l'entrée électrique, la présence et le fonctionnement des avertisseurs de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs, les foyers extérieurs ainsi que la visibilité des adresses civique de la voie publique.

2024

Les voies de circulation ciblées cette année sont les suivantes :

CHOQUETTE	LAJOIE	SAINTE-CÉCILE
COUTURE	OLIER-GRISÉ	SAINT-FRANÇOIS
DAVIGNON	PAPINEAU	SAINT-ISIDORE
DUFRESNE	PHANEUF	SAINT-PAUL
GUERTIN	RENAUD	SAINT-PIE
JACQUES-CARTIER	SALABERRY	



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

→ **Vendredi 17 mai** ←

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS 2024

Consultez
votre
calendrier !



Les gros rebuts doivent être placés de façon ordonnée, en bordure de rue et avant 7 h le matin de la collecte.

Les amoncellements de petits déchets ne seront pas ramassés.

Saviez-vous que les encombrants collectés sont envoyés à l'enfouissement ?
Pensez à les donner, les vendre en ligne ou les déposer dans un écocentre !

Encombrants acceptés:

Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, laveuses, sécheuses, toilettes, éviers, jouets et équipements sportifs volumineux, tapis attachés, etc.

Résidus refusés:

Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, amas de petits rebuts, béton, boîtes de carton.



www.riam.quebec
450 774-2350



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Comme par les années passées, des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) se tiendront à nouveau.

En 2024, les collectes de RDD auront lieu :

Les samedis 25 mai et 7 septembre, à Saint-Hyacinthe devant le Stade L.-P.-Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30;

Le samedi 14 septembre, à Saint-Jude en avant-midi et à Acton Vale de 13 h à 16 h.

Cette collecte est organisée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et est exclusivement réservée à tous les résidents de ses municipalités membres qui sont invitées à mettre de côté leurs résidus dès maintenant et à profiter de ce service gratuit (preuve de résidence requise).

Les RDD sont principalement constitués de produits servant à l'entretien des piscines, pesticides, engrais, décapants, solvants, vernis, peintures, combustibles, batteries, aérosols, détachants, huiles usées, antigel et autres produits toxiques domestiques. S'ils sont jetés avec les ordures ménagères, ils endommagent de façon irréparable l'environnement.

RÉSIDUS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

Vous pouvez également y apporter vos équipements informatiques ou électroniques désuets qui seront pris en charge par une firme spécialisée.

Le succès de la collecte à trois voies nous démontre bien que les citoyens sont de plus en plus sensibles à une gestion écologique de leurs résidus domestiques. Malheureusement, on oublie trop souvent les risques de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique, liés à l'enfouissement des RDD. Leur nom le rappelle, ces produits sont dangereux. Seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques sont acceptés et aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place.



OFFRE D'EMPLOI - POSTE TEMPS PARTIEL **TECHNICIEN(NE) COMPTABLE SURNUMÉRAIRE** REEMPLACEMENT DURANT LES CONGÉS



La Ville de Saint-Pie est à la recherche d'une personne pour le remplacement de la technicienne-comptable durant ses congés et les vacances estivales. Le titulaire de ce poste est sous la responsabilité immédiate de la directrice générale.

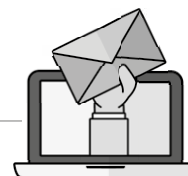
SES PRINCIPALES TÂCHES SONT :

- Accueillir les visiteurs et répondre au téléphone;
- Effectuer des tâches de traitement de texte, de classement de dossiers et de photocopies;
- Assurer le support technique et le secrétariat auprès des différents directeurs de service;
- Préparer les certificats de confirmation de taxes et d'évaluation et les acheminer à qui de droit;
- Exécuter le travail de certaines tâches comptables telles que la perception de taxes et tarifs, les comptes à recevoir;
- Toute autre tâche connexe à cet emploi à la demande de son supérieur immédiat.

Les conditions salariales applicables à ce poste sont selon la convention collective en vigueur. Nous offrons des chances d'emploi égales à tous et, à compétence égale, préférence sera accordée aux personnes domiciliées à Saint-Pie.

LA PERSONNE RECHERCHÉE POSSÈDE LE PROFIL DE COMPÉTENCE SUIVANT :

- Formation collégiale en bureautique ou secrétariat;
- Expérience en bureautique ou en secrétariat;
- Ou toute autre combinaison de formations et d'expériences jugée pertinente;
- Habilité à travailler avec les logiciels de la suite Office;
- Connaissance du milieu municipal, un atout;
- La titulaire doit être capable de travailler en équipe, être responsable et autonome. Être rigoureuse, méthodique et organisée, tout en respectant les échéanciers établis;
- Bonne capacité de rédaction;
- Excellente maîtrise du français écrit;
- Être disponible sur appel de jour (les personnes retraitées sont les bienvenues).



Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, **AU PLUS TARD LE 3 MAI 2024, 13 HEURES.**

PAR COURRIER :

Ville de Saint-Pie
A/S de Mme Dominique St-Pierre, directrice générale
77, rue Saint-Pierre Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

PAR COURRIEL : d.st-pierre@villest-pie.ca

Seules les candidatures retenues seront contactées.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CALENDRIER DE VIDANGES 2024



2024



Du 27 juin au 17 juillet 2024

Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

ROUTE-RANG

- Grand Rang Saint-François
- Chemin Saint-Dominique
- Rue des Bouleaux
- Rue des Pins
- Rue des Érables
- Rue de l'Aurore
- Rue Bousquet
- Rue Messier
- Avenue De Granpré
- Rue Desmarais
- Rue Saint-Jacques
- Rue Brais
- Chemin Lussier
- Rang des Grande-Allonges
- Route 235
- Chemin Roy
- Rang de la Rivière Nord
- 3^e Rang de Milton
- Rue des Buissons
- Rue des Prés-Verts
- Rue des Trèfles
- Rue Dubois
- Rue Locas
- Rue des Merisiers
- Rue des Saules
- Rue des Pruches
- Rue de la Coulée
- Rue des Ruisseaux
- Rue des Lilas
- Rue de la Piscine
- Rue des Sous-Bois
- Rue des Tilleuls
- Rue des Cèdres
- Rue des Sociétaires
- Rue des Bâtisseurs
- Rue des Pionniers
- Rue des Fondateurs
- Rue des Patriotes

2025

Le calendrier des vidanges 2025 sera déterminé suite à la période de vidange de 2024. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

- Petit rang Saint-François
- Rang Bas-de-la-Rivière
- Rang de la Rivière Sud
- Rang de la Montagne
- Rang d'Emileville
- Route 235 (Rang Elmire, Rang Espérance)
- Rang Double
- Rang Saint-Ours
- Rang de la Presqu'île
- Grand rang Saint-Charles

UNE PREUVE DE RÉSIDENCE SERA EXIGÉE.

PROCUREZ-VOUS UN PLANT D'ARBRES... PLANTEZ LA VIE!

La Ville de Saint-Pie procédera à la remise de plants d'arbres aux citoyens de la ville. Ces arbres sont offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et distribués par « Les Clubs 4-H du Québec inc. ».

LA DISTRIBUTION AURA LIEU :
Le samedi 11 mai 2024 de 9 h à 12 h
à l'hôtel de ville
77, rue Saint-Pierre (garage municipal)

Ces plants d'arbres* sont remis gratuitement dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts. Il est bon de se rappeler que l'objectif principal de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population québécoise à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier. Une invitation toute particulière est adressée à nos riverains désireux de préserver les berges et combattre l'érosion.

**Les essences seront connues uniquement au moment de la distribution.*

Le saviez-vous?

De nombreux aliments et cultures dont nous dépendons ont besoin de la pollinisation des abeilles. C'est le cas notamment de nombreux fruits et légumes ainsi que des amandes, du lin du sarrasin et du tournesol. Inversement, les abeilles ont également besoin du pollen des fleurs pour survivre. Nous vous encourageons à fleurir vos cours pour le bien des abeilles et le plaisir des yeux.



LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

Si les arbres ne sont pas reçus à la date prévue, la distribution se fera le samedi suivant, soit le 18 mai. Consultez la page web, la confirmation de date y sera inscrite. **Au moment de la parution du journal, nous n'avons encore reçu aucune confirmation du ministère nous fournissant des plans d'arbres. Contactez l'hôtel de ville la semaine avant la distribution afin de vous assurer de leur réception.**



TRUCS ET ASTUCES POUR UN BEAU JARDIN EN SANTÉ CET ÉTÉ

Choisir des semences et des variétés qui font « une bonne équipe », désherber à la main ou à la pioche, couvrir la zone de carton ou d'une bâche pendant une longue période... sont des façons d'entretenir son jardin en harmonie avec l'environnement. En revanche, si vous avez des problèmes d'insectes nuisibles ou êtes envahi par les mauvaises herbes dans votre jardin, voici quelques trucs et astuces qui pourront vous aider :

MOUSTIQUES

Certaines espèces de fleurs sont connues pour éloigner les insectes de votre jardin telles que les la menthe poivrée, le souci des jardins et la lavande.



LIMACES/ESCARGOTS

Déposer des coquilles d'œufs écrasées ou du café moulu (pas instantané) au sol. [1]

INSECTES SANS CARAPACE (EX: PUCERON ET ACARIENS)

Vaporiser de l'eau savonneuse sur les plantes infestées tous les 2 ou 3 jours et rincer avant que le feuillage ne sèche. Pour ce faire, diluez 15 ml de savon à vaisselle liquide dans 4 litres d'eau. [2]

PUCERONS/FOURMIS

Mélangez l'équivalent d'un dixième de vinaigre blanc dans environ 9 litres d'eau.

INSECTES

Macérez 50 à 75 g d'ail dans 4 litres d'eau pendant 12 heures. Filtrez et ajoutez 4 ml d'alcool avant de vaporiser comme insecticide. [2]

CHAMPIGNONS/MOISSISSURES

Mélanger 1 litre d'eau tiède, 5 ml de bicarbonate de soude et 5 ml de savon de Marseille liquide et versez-le dans un vaporisateur et appliquer-le aux endroits touchés. [2]

MAUVAISES HERBES ET INSECTES

Préparation: À préparer dans un contenant de plus de 15L (seau). Mettre en morceaux 1kg de plantes fraîches : prêle, pissenlit, ortie, consoude, trèfle, moutarde, drageons de tomates. Utiliser toute la plante (racines, tiges, feuilles, fleurs) Ajouter 10L d'eau. Laisser macérer 7 à 14 jours en brassant tous les jours pendant plusieurs minutes. Lorsqu'il n'y a plus de formation de bulles à la surface, la macération est terminée. Filtrer à l'aide d'un tissu (taie d'oreiller). Application: il faut diluer le « purin végétal » dans de l'eau avant utilisation. Utilisation au sol: une partie de purin pour 9 parties d'eau. Utilisation sur les plantes: une partie de purin pour 19 parties d'eau. [3]

Plonger 1 kg de feuilles de rhubarbe dans 10L d'eau et laisser macérer 3 jours. Filtrer et pulvériser sur les herbes indésirables [3] ou simplement déposer une ou plusieurs feuilles de rhubarbe aux endroits problématiques. [4]

[1] www.rentokil.com/fr/blog/autres-articles/remedes-anti-limaces-naturels

[2] www.salutbonjour.ca/2023/04/18/voici-comment-faire-votre-propre-insecticide-maison

[3] ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_rdp_fr/media/documents/insecticides%20et%20fongicide%20naturels.pdf

[4] www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Le_compostage_facilite.pdf



LE COMITÉ DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
RECRUTE !



COMITÉ GÉNÉRAL

BRIGADE ÉVÉNEMENTIELLE

COMITÉ COUVERT FORESTIER

COMITÉ ACHAT RESPONSABLE



ÉCRIVEZ-NOUS: DEVELOP.DURABLE@VILLEST-PIE.CA

**DIMANCHE
21 AVRIL
À 13H**

BIBLIOTHÈQUE
DE SAINT-PIE



MINI-CONFÉRENCE

RENCONTRE
AVEC UNE POULE

CONCOURS DE
NETTOYAGE
DE DÉCHETS !

**JOUR DE LA TERRE
POUR PETITS ET GRANDS**



APPORTEZ DES GANTS DE JARDIN
POUR PARTICIPER AU NETTOYAGE



R. A. Lajoie Limitée disparue il y aura 39 ans

Cette entreprise du temps passé, avait eu ses débuts en 1910, selon les recherches de feu Jean-Noël Dion pour le chapitre 8 du livre produit en 2003 pour le 175^e de Saint-Pie. Un nommé Pierre Couture et son associé, Philippe-Auguste Piché, entreprennent la fabrication d'éoliennes dont bon nombre de cultivateurs utilisent pour approvisionner le bétail en eau. Ce Pierre Couture fut contraint à céder sa part à son associé Piché, le 25 juin 1918; suivi de la vente de ses affaires à ses neveux Philippe-Auguste et Édouard Piché le 11 mai 1921.

Il semble que Ovila Lajoie, un des premiers garagistes de Saint-Pie, travaillait déjà à fabriquer des moulins à vent à cette époque.

La légende veut qu'un riche *gentleman farmer* de la ville aurait fait pression pour que M. Lajoie lui fabrique un moulin à vent avec gouvernail, inspirés de prototypes ontariens ou américains. La production démarra et c'est le 3 mai 1928 que Lajoie acheta les actifs des Piché situés sur le lot 862 du cadastre, à l'entrée du vieux pont de fer, sur le rang de la Presqu'île.

La Compagnie Lajoie fabriqua ces moulins à vent jusqu'à ce que l'électrification des campagnes les remplace par des pompes à moteur électrique.

Toujours ouvert aux nouveautés de la modernisation de l'agriculture, Ovila Lajoie produit également des systèmes de nettoyage d'étables, des carcans, des stalles et des abreuvoirs pour les animaux. Avec l'électrification viendra le nettoyeur automatique avec chaîne qui remplaça le chariot que l'on poussait sur un monorail pour aller déverser son contenu sur le lisier extérieur.



Le 5 septembre 1969, Équipements Ralco enr. [Ralco Farm Equipment Regd.] s'ajouta à la dénomination des produits. Les ventes s'étendirent bientôt au-delà des frontières québécoises vers les provinces maritimes, l'Ontario et une partie des États-Unis. En 1978, on comptait 43 employés selon un profil économique complété à la fin mai de cette année-là.

En juillet 1979, Pedlar Industrial Inc. acquiert La Cie R. A. Lajoie Itée quelques temps après avoir acquis La Cie J.E. Jutras Inc. de Victoriaville. Ces entreprises étaient considérées comme les deux plus importants fabricants d'outillage au Québec pour l'industrie laitière et porcine. Lajoie détenait

65% des parts du marché pour les ventes d'équipements de ferme au Québec. La Montreal Gazette du 26 septembre 1980, nous apprend que Pierre Tellier et Pierre Monahan rachetèrent ces deux fleurons québécois sous le nom **Les Produits Pedlar inc.**

Le Syndicat International des Travailleurs Unis de l'Automobile, de l'Aéronautique, de l'Astronautiques et des Instruments Aratoires d'Amérique (TUA), affilié à la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) négociait les conventions collectives. Il existe en ligne la convention collective signée le 1er octobre 1982, rétroactive au 1er avril 1982 et se terminant le 31 mars 1985. Les salaires variaient de 10.95 \$ à 11.98 \$ étalés sur 6 échelons. Ceux-ci étaient réduits de 1 \$ pour la période de probation. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4288279>

L'usine fut fermée en septembre 1985, après que la banque eut rappelé les prêts consentis, et ce, malgré un carnet de commandes d'une valeur d'un million de dollars, provoquant la faillite de cette entreprise trop endettée.

En 2011, la ville de Saint-Pie fait l'acquisition des anciens terrains de R.A. Lajoie Itée rue St Isidore, pour la somme de 235 000\$. Un projet du maire Pierre St-Onge d'y ériger un nouvel hôtel-de-ville et d'y regrouper les services municipaux sera plus tard défait par référendum. Aujourd'hui, ce grand espace est occupé par le complexe résidentiel L'Émilleville.



Son fils Robert Lajoie prend la relève et La Cie R. A. Lajoie Itée [The R. A. Lajoie Company Ltd] est officiellement inscrite au Fichier central des entreprises le 25 novembre 1958. Une nouvelle usine est construite à l'angle des rue St-Isidore et Ste-Cécile. De nouveaux produits furent ajoutés tels les monte-balles, les épandeurs et pompes à purin, les chariots motorisés, les souffleuses à neige; plusieurs améliorations furent apportées aux écuries d'étable.



FIGURE 1 COMPLEXE RÉSIDENTIEL L'ÉMILLEVILLE



INSCRIPTIONS 2024 AU CAMP OURAGAN

Camp de jour offert du 25 juin au 16 août par le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie.

S'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans devront avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2023-2024.

Les élèves ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne seront pas admissibles au camp de jour Ouragan. Le Centre de la Famille St-Pie ouvrira un camp de jour spécifiquement pour les élèves de la maternelle 4 ans.

→ **INSCRIPTION DU 22 avril 10 h au 3 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo**

→ Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au **450-772-2488 poste 227**



MODALITÉS DE PAIEMENT

NOUVEAUTÉ Notre plateforme d'inscription est dotée d'un paiement en ligne. Un paiement sera donc exigé à l'inscription.

Il sera possible de payer votre facture du camp de jour en totalité ou en 3 versements.

- 1^{er} versement, à l'inscription (40 %)
- 2^e versement, 24 mai (30 %)
- 3^e versement, 21 juin (30 %)
- Les versements 2 et 3 se prendront automatiquement, aux dates inscrites plus haut, selon la méthode de paiement initial (débit ou crédit).



INFO FLASH CAMP SPORT DE RETOUR ENTRE LA FIN DU CAMP ET LE DÉBUT DES CLASSES. MODALITÉS À VENIR.

SÉJOURS	DATES	TEMPS PLEIN DU LUNDI AU VENDREDI			TEMPS PARTIEL DU LUNDI AU MERCREDI		
		CAMP DE JOUR (8 H 30 À 16 H)	SERVICE DE GARDE		CAMP DE JOUR (8 H 30 À 16 H)	SERVICE DE GARDE (LUNDI AU MERCREDI)	
			6 h 30 à 8 h 30	16 h à 17 h 30		6 h 30 à 8 h 30	16 h à 17 h 30
Semaine 1	25 au 28 juin	65 \$	16 \$	16 \$	40 \$	9 \$	9 \$
Semaine 2	2 au 5 juillet	65 \$	16 \$	16 \$	40 \$	9 \$	9 \$
Semaine 3	8 au 12 juillet	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$
Semaine 4	15 au 19 juillet	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$
Semaine 5	22 au 26 juillet	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$
Semaine 6	29 juil. au 2 août	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$
Semaine 7	5 au 9 août	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$
Semaine 8	12 au 16 août	80 \$	20 \$	20 \$	60 \$	14 \$	14 \$

RABAIS FAMILLE OFFERT (plus de détails sur notre site web)

* Durant les semaines 2, 3, 4, 5 et 7, des sorties seront proposées. Un tarif supplémentaire est exigé pour les frais de sortie et de voyage. Le chandail officiel du camp est également obligatoire pour les sorties au coût de 15 \$.

► **Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous référer à notre site web ou à communiquer avec le Service des loisirs par téléphone au 450 772-2488 poste 227 ou par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca**





BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA



PARTICIPEZ À LA FÊTE!

Le 23 avril c'est la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur pour promouvoir le plaisir des livres et de la lecture.

Pour souligner cette journée, **du 23 au 30 avril**, un coupon complété lors de votre visite à la bibliothèque vous permettra de participer au tirage de livres choisis pour l'occasion.

Le tirage aura lieu le samedi, 30 avril à 19 h 30 à la bibliothèque municipale.

Une naissance un livre



Il n'est jamais trop tôt pour lire avec son enfant! En effet, les nombreux bienfaits de la lecture influenceront positivement son développement. En voici d'ailleurs quelques-uns : se familiariser avec les lettres, les couleurs, les formes, les chiffres et les émotions, acquérir des notions de vocabulaire et de langage, mieux maîtriser les notions d'espace et de temps, structurer sa pensée, et même développer sa capacité à entrer en relation avec les autres de façon plus organisée.

Les nouveaux parents qui abonneront leurs enfants de moins d'un an à la bibliothèque municipale auront accès à la trousse du parfait bébé-lecteur dans le cadre du programme Une naissance un livre de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

Entièrement gratuit, le programme Une naissance un livre vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge et à encourager la fréquentation de la bibliothèque publique en famille. Il met en valeur les créatrices et créateurs d'ici, positionne le livre comme un jouet riche pour développer les connaissances des tout-petits, en plus de garantir l'accès à toutes les ressources disponibles dans les bibliothèques publiques.

Club de lecture d'été TD

2024

Le Club se déroulera À PARTIR DU 3 JUILLET JUSQU'AU 7 AOÛT à la bibliothèque municipale.

Nous vous proposerons des suggestions de lecture, des activités pour bricoler et s'amuser. C'est une belle façon d'encourager les enfants à continuer de lire pendant l'été.



clubdelecturetd.ca

CLUB DE LECTURE ADULTES

Vous avez le goût d'échanger et de partager vos impressions sur des lectures que vous faites?

Participez aux rencontres du club de lecture pour adultes qui se déroulent à la bibliothèque municipale. Ces rencontres ont lieu aux 6 semaines et elles permettent de créer des liens entre lecteurs qui partagent souvent la même passion. Des choix de lecture sont proposés soit par auteur, par thème ou par genre littéraire. C'est l'occasion de trouver des lectures pertinentes et inspirantes en plus de découvrir de nouveaux livres et de nouveaux auteurs. Le tout se déroule dans la bonne humeur.



SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À PARTICIPER AU CLUB CONTACTEZ JACINTHE MARTIN AU 450-261-6268



EXPOSITIONS

CARTES DE VOEUX

À l'heure où l'on se prépare pour le printemps, venez voir une exposition de cartes de vœux qui nous rappelle que la beauté se trouve autour de nous.

MADAME CAROLE LEDUC, artiste photographe a su capturer la beauté changeante dans le quotidien. Ses œuvres sont à voir à la bibliothèque à partir du 20 avril à la bibliothèque municipale.

ŒUVRES D'ART

Vous êtes invité à venir explorer l'expression de la beauté de la nature, interprété par **ÉLIZABETH BIENVENUE**, artiste peintre professionnel, résidente à Saint-Pie. Elle aime créer l'illusion des textures que l'on retrouve en pleine nature à l'aide de peinture acrylique, pinceaux et spatule. C'est à la suite de plusieurs couches d'amour que se matérialise une œuvre soit sortie de son imagination ou selon une composition de photo référence.

HEURE DU CONTE

15 mai à 18 h 30

à la salle multifonctionnelle. En avant la musique! On explore des histoires avec des sons et de la musique. Des comptines à chanter, un bricolage de maracas pour jouer...

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans, viens nous rejoindre à la bibliothèque pour cette activité.



VENTE DE LIVRES À PETITS PRIX

Préparez vos sacs à emplettes! La vente de livres presque neufs se déroule à partir du **MERCREDI 5 JUIN** durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une belle variété de documents retirés de la collection ou reçus en dons seront mis en vente à petit prix.

PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS! ARGENT COMPTANT SEULEMENT

BRIDGE

Vous aimeriez apprendre les règles du Bridge et vous joindre au club de Bridge de Saint-Pie?

Le Club vous propose des séances qui vous permettront d'apprendre et de jouer dans un environnement convivial.

Les rencontres ont lieu le jeudi à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale.

Contactez Jacinthe Martin au 450-261-6268

Soirée de JEUX DE SOCIÉTÉ

Pour découvrir et essayer des jeux de société, la prochaine rencontre aura lieu le **mercredi 1er mai à 18 h 30** à la bibliothèque
À vos dés! Pour les 8 ans et plus.

GRATUIT ET SANS INSCRIPTION

ATELIER D'ÉCRITURE

Recevez des conseils créatifs de l'humoriste et auteure Catherine Éthier

PRIX DE PRÉSENCE

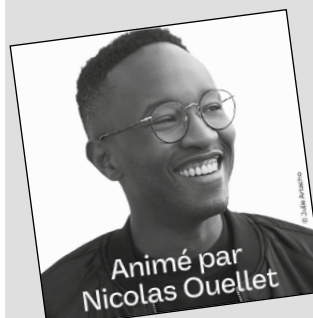
1 carte cadeau virtuelle de 25\$ du réseau Les libraires

CONCOURS

Après l'atelier, participez au concours de Lettres attachées pour courir la chance de remporter une carte-cadeau de 500\$ du réseau Les libraires.

Samedi 27 avril 2024 de 14h à 16h

Diffusé en direct dans les bibliothèques participantes



Tous les détails à : lettresattachees.ca



VIE COMMUNAUTAIRE

INSCRIPTIONS

LIGUE DE PÉTANQUE

Inscription pour la pétanque de Saint-Pie

LE 23 AVRIL AU PAVILLON DES LOISIRS DE ST-PIE DE 18 H À 20 H

Début de la saison le 7 mai. Coût pour la saison 20 \$.

POUR INFORMATION

Paul Ravenelle 450-772-5131



INSCRIPTION CATÉCHÈSE PAROISSIALE (DÈS L'ÂGE DE 8 ANS)

La catéchèse c'est la formation donnée aux enfants qui se préparent à recevoir les sacrements d'initiation à la vie chrétienne. Ces sacrements sont ceux du pardon, la première communion et la confirmation.

C'est une catéchèse plus structurée, plus encadrée, qui s'échelonne dans le temps et est ponctuée par des rites vécus dans la communauté. Le rôle de la catéchèse, c'est de proposer des chemins pour se rapprocher du Christ et ainsi faire l'apprentissage de la vie chrétienne dans toutes ses dimensions.

Le rôle de la catéchète, c'est d'animer et d'accompagner un petit groupe de jeunes dans leur cheminement spirituel. Cette personne est accompagnée tout au long du parcours par l'équipe de responsables de la catéchèse.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS



→ **RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET
CATECHESE.CA (SANS ACCENT)**

Vous y trouverez un lien pour compléter en ligne l'inscription de votre enfant.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1^{ER} SEPTEMBRE

UN GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À LA PASSION 2024

- La Fabrique de Saint-Pie et les marguilliers (soutien indéfectible au projet, accueil)
- Mireille Scott et Josée Brodeur (confection et ajustement des costumes, fabrication des rideaux de scène et de la couronne d'épines)
- Michelle Tessier (coordonnatrice de la technique)
- Constant Poirier (sonorisation)
- Rebecca Pelletier (éclairage)
- Isabelle Lévesque (aide technique)
- Claudine Poirier, Roseline Poirier et Édith Farly (piano et chants)
- Johanne Ducharme et Karmen St-Pierre (responsables de l'arrière-scène)
- Carole Touchette, Lorraine Touchette et Renée Laroche (habillage et maquillage)
- Déreck Loïselle (opérateur du projecteur de scène)
- Christian Klopfenstein (enregistrement vidéo, prise de photos)
- Ville de Saint-Pie (prêt du projecteur de scène et de la caméra vidéo)
- Et vous, chers témoins de la Passion !



INVITATION À TOUS LES GÉNÉREUX DONATEURS ET DONATRICES DE LA LEVÉE DE FONDS 2020-2023

Les partenaires du Patrimoine
Généreux donateurs et donatrices,

Vous êtes cordialement invité(es) à une célébration dominicale, le 9 juin 2024 à 10h30 en l'église de Saint-Pie. Un rassemblement de gratitude aura lieu afin de souligner votre soutien indéfectible lors de la « Levée de fonds » 2020-2023 pour la restauration des clochers durement

malmenés lors des grands vents du 1^{er} novembre 2019.

Le dévoilement d'un tableau commémoratif et historique et un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Nous serons heureux de vous accueillir!

**Les membres de l'assemblée
de Fabrique Saint-Pie**





BRUNCH

ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Au profit de l'organisme communautaire
ENTRAIDE ST-PIE

Le 21 avril 2024

De 9 h à 12 h 30

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Adulte : 12 \$

Enfants 12 ans et - gratuit



AU MENU:

Roties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, crudités, crêpes et desserts, jus et café.



301C, RUE NOTRE-DAME, COUR ARRIÈRE RUE ROY

Johanne St-Pierre : **450 772-5574**

Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES, APPELER AVANT DE VOUS RENDRE



CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE

70 av. Saint-François, Saint-Pie

450 772-6828

www.centredelafamillestpie.com

Surveillez notre page



CAMP DE JOUR MATERNELLE 4 ANS

Cette année encore, le Centre de la Famille St-Pie offrira un camp de jour pour les enfants ayant fréquenté la maternelle 4 ans durant l'année scolaire 2023-2024.

Les inscriptions seront ouvertes du **vendredi 15 avril 8 h au lundi 3 mai 10 h**. Pour l'inscription, vous devrez passer par notre page Qidigo.

ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS

Nos activités parents-enfants 0-5 ans reprennent les **mercredis de 10 h à midi au Centre**. Surveillez nos réseaux sociaux pour la programmation!

AU PROFIT DU
CENTRE DE LA FAMILLE

121

Soirée

BINGO

B8

VENDREDI 3 MAI DÈS 19H

301 rue Notre-Dame Saint-pie, salle de la FADOQ

18+

★ **MOITIÉ/MOITIÉ** ★

Brevages et chips en vente sur place

20\$ à la porte
Ouverture des portes
à **17h30**

★ Tampon encreur (prêté)
★ 1 pad de 10 feuilles
(12 cartes par feuille)



VIE COMMUNAUTAIRE

MOBILITÉ • TRANSPORT • INFORMATION • SERVICES DE PROXIMITÉ • SÉCURITÉ

Ensemble, imaginons notre futur!



**Participez à nos
consultations publiques**

Du 17 au 25 avril

SAINT-JUDE
Mercredi, 17 avril, à 18 h 30,
à la salle communautaire
940, rue du Centre

SAINT-HUGUES
Mardi, 23 avril, à 18 h 30,
à la salle municipale
390, rue Notre-Dame

SAINT-HYACINTHE
Dimanche, 21 avril, à 10h,
au Centre aquatique Desjardins
850, rue Turcot

SAINT-DAMASE
Jeudi, 25 avril, à 18 h 30,
au Complexe sportif
105, rue Sainte-Anne

Collation offerte sur place

Rencontre par visioconférence, le mercredi 24 avril, à 18 h 30.

Consultez le site de la MRC pour obtenir l'hyperlien ou écrivez à info@mrcdesmaskoutains.ca.

Avec la participation financière de :



mrcmaskoutains.qc.ca

Information : Mélanie Brodeur
450 774-3141, poste 3139

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et
le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POURSUIT SA CONSULTATION CITOYENNE

Le comité de développement social de la MRC des Maskoutains lance aujourd'hui la 2^e phase d'une vaste consultation citoyenne entamée le 26 février dernier. Après avoir connu un franc succès avec le sondage en ligne qui a obtenu l'appui de 633 participants, le comité invite maintenant les citoyens et citoyennes de la MRC à venir discuter avec ses membres des enjeux touchant notre communauté. Ce projet de consultation citoyenne est possible grâce à une aide financière issue du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le comité souhaite ainsi créer des ponts entre les préoccupations exprimées par les citoyens et les citoyennes et les actions qu'il entend privilégier.

Réunissant quelques élus et de nombreux représentants d'organisations qui oeuvrent dans des secteurs diversifiés, le comité de développement social s'intéresse aux questions de mobilité, services de proximité, sécurité, de même qu'aux enjeux liés à la communication et plus encore. Le comité invite les citoyens à participer en grand nombre en assistant aux rencontres dans les municipalités de la MRC..



La Popote
roulante

Propulsée par
Desjardins

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

Consultez notre calendrier de menus
et la liste de nos produits congelés

Une initiative du
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

cbsh.ca



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

Destiné aux personnes âgées,
invalides ou convalescentes
habitant sur le territoire
de la MRC des Maskoutains

Les repas chauds
comprennent

8,25\$

soupe
plat principal
dessert

**COMMANDE
ET LIVRAISON**

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 35





fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

CARTES

Tous les **mardis 13h30** au coût de 3 \$. Collations cuisinées sur place et prix de participation pour tous.

BINGO

Le **3^e lundi du mois à 19h** (18 ans +). Amenez un invité et nous aurons une surprise pour vous deux.

SOUPER

Le samedi **25 mai** pour souligner les **fêtes des mères et des pères**.

JEUX

Dès le **jeudi 23 mai 13h**, il sera possible de jouer au baseball, poche ou à tout autre jeu de société.

Il vous est possible de louer notre salle pour vos événements de l'été. Contactez-nous pour réservation.



CERCLE
des fermières



PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE: 8 MAI 2024

NOUS Y SOULIGNERONS LA FÊTE DES MÈRES.

Bienvenue à toutes les membres et à celles qui sont intéressées à se joindre à nous!

Thérèse Sansoucy, secrétaire **450 772 2741**

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(remplace anciennement la Popote Roulante)

SERVICE DE REPAS CHAUDS CUISINÉS LE MATIN MÊME

le mardi et / ou le jeudi, entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin.

Des certificats-cadeaux sont disponibles.

POUR INFORMATION OU COMMANDER

450-773-4966 POSTE 35

NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Hélène Fenu	450 772-2697
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Paul Ravenelle	450 772-5131



Votre Calendrier - Mai 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
				1 JEUX DE SOCIÉTÉ	2 TRICOT-JASSETTE Cercle des fermières	3 BINGO Centre de la famille FIN DES INSCRIPTIONS au Camp de jour	4 ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h
5	6	7	8	9	10	11	
O = Organique R = Recyclage D = Déchets	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	TRICOT-JASSETTE Cercle des fermières	OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE Saint-Hyacinthe	DISTRIBUTION D'ARBRES	
	12	13	14	15 	16	17	18
	BINGO Fadoq	CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	HEURE DU CONTE	TRICOT-JASSETTE Cercle des fermières	Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	
	19	20	21	22	23	24	25
	Bureaux municipaux FERMÉS	CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	PLINE LUNE 	TRICOT-JASSETTE Cercle des fermières	Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	SOUPER DE FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES Fadoq	COLLECTE DE RDD
	26	27	28	29	30	31	
	CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	JEUX VARIÉS Fadoq	ÉCHÉANCE DU 3^e VERSEMENT de taxes municipales	Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES		